

CSE réseau • 3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Juin 2024



SOMMAIRE

- Situation de la cantine à Toulouse
- Déménagement de France 3 Bordeaux : ce n'est pas pour tout de suite !
- Compte-rendu de la commission Information et aide au logement - Bilan 2023
- Modification du Règlement intérieur et son annexe la charte Informatique
- Compte-rendu de la commission nouvelles technologies du 8 avril 2024
- Dérogation du temps de travail du personnel de la direction des Moyens de Fabrication participant à l'opération du Tour de France Féminin 2024
- Point sur les comptes des cantines de Marseille et d'Antibes
- Clôture du DGI déposé le 2 mai 2023 à la rédaction d'Alsace
- Santé : Compte-rendu de la CSSCT du 23 mai 2024
- Présentation des évolutions des lignes génériques du DUERP
- Présentation du projet éditorial des éditions ICI rentrée 2024
- Information relative à la couverture des élections législatives 2024
- Compte rendu de la commission Emploi Formation du 4 juin 2024
- Vie du CSE

Situation de la cantine à Toulouse

Les élus ont alerté la direction sur la situation critique du fonctionnement de la cantine de Toulouse. Ils ont rappelé tout d'abord quelques éléments de contexte. En l'occurrence qu'un accord était intervenu : la direction disait accepter d'engager les lourds investissements nécessaires pour rénover le matériel vieillissant, mais elle demandait en contrepartie que les élus prennent des initiatives pour une recherche d'équilibre dans l'exploitation.

Ces initiatives, les élus les ont prises : les effectifs sont passés de 6 à 3 salariés, alors que, dans le même temps, le nombre de rationnaires a fortement progressé.

Et que, de ce fait, les effectifs sont désormais trop réduits, et certaines tâches doivent être effectuées par les élus eux-mêmes, en travail caché, en plus de ce qu'ils ont déjà à effectuer pour les activités pour lesquelles ils sont rémunérés. Cela conduit à leur épuisement, d'où cette alerte.

La direction a entendu, et s'est engagée à examiner cette situation afin de proposer des solutions au plus vite (et notamment avant le prochain CSE, qui n'a lieu que fin août).

Déménagement de France 3 Bordeaux : Ce n'est pas pour tout de suite !

FTV s'est associé à deux promoteurs immobiliers pour l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment au centre-ville. Le verdict est tombé ce mois-ci. L'offre n'a pas été retenue par Vinci. Pour la direction immobilière de FTV, il est hors de question d'entreprendre la réhabilitation du site actuel, la recherche d'un nouveau lieu va reprendre.

Les déménagements sont toujours source de stress et de changement. Vos élus du CSE ont demandé au directeur de prévention à ce que les salariés des sites confrontés aux déménagements puissent être associés dès le départ du projet. Ce point sera discuté à la prochaine commission CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail)

Compte-rendu de la commission Information et aide au logement - Bilan 2023

France Télévisions verse 0,45% de la masse salariale brute à Action Logement au titre des aides au logement de ses salariés. Ce qui représente 2 527 671 € pour l'année 2023.

Pour la commission, le service d'aide au logement a perdu en visibilité sur Mon espace suite à sa réorganisation. Le logement est maintenant noyé dans la page RH. Actuellement, pour trouver les informations sur le site, il faut passer par : RH, Prévention et santé, accompagnement des situations, logement.

Les membres de la commission recommandent de multiplier les actions et de développer une politique du logement plus active et notamment, dans les bassins d'emploi où les offres locatives sont en tension et ceux qui sont en développement.

Deux plateformes locatives Action Logement coexistent AL'IN et IN'LI. Les salariés qui souhaitent bénéficier d'un logement social sont invités à s'y inscrire.

France Télévisions est adhérente de l'AEPL <https://www.aepl.fr>. Par cet intermédiaire, les salariés ont accès aux logements proposés par des bailleurs sociaux sans lien avec action logement.

A défaut de possibilités de logements à prix abordables, les postes à pourvoir pourraient ne pas trouver de candidats.

FO déplore que de très nombreux salariés de France Télévisions ne connaissent pas les droits et aides au logement proposés par l'entreprise. Il semble indispensable de faciliter l'accès à ces informations.

Modification du Règlement intérieur et son annexe la charte Informatique

Après le CSE central et le CSE siège, la direction est venue présenter au réseau son projet de modification du règlement intérieur et son annexe, la charte informatique. Des modifications nécessaires à la suite de l'évolution de certaines lois, qui ont imposé un toilettage du règlement intérieur. Pour la charte informatique, c'est le contexte et l'évolution des usages qui sont invoqués : la dernière datait de 2017 (une antiquité en langage informatique). Depuis, les usages ont changé, avec plus de travail en mobilité mais aussi un accès aux données d'entreprise sur du matériel personnel. La cyber-menace a elle-aussi augmenté. Bref, la direction souhaitait donc se mettre en conformité avec les nouveaux usages et les nouvelles règles de sécurité, et cette nouvelle charte informatique serait didactique...

Il n'en reste pas moins que ces petites modifications ont conduit à des débats fournis entre élus et direction sur la gestion des mots de passe, le droit à la vie privée, le secret des correspondances de l'utilisateur, le secret des sources... mais aussi sur une nouvelle clause placée en introduction du projet de règlement intérieur, le principe de neutralité.

Compte-rendu de la commission nouvelles technologies du 8 avril 2024

Après deux mois de report, le compte-rendu de la commission Nouvelles Technologies du 8 avril a enfin pu être présenté en CSE. Côté positif : ce décalage temporel a permis à la direction d'apporter quelques réponses aux questions restées en suspens en avril.

Au niveau des UTS (Unités de Tournage Smartphone), une campagne de renouvellement est en cours : à date, un quart des 150 UTS est déjà passé en iPhone 15 Pro Max. La question de l'avenir des anciens iPhone, les 11 Pro Max, est laissée aux chefs de centre, qui pourront les redistribuer au service web, les utiliser pour les ordres ou les garder en unités de tournage supplémentaires.

En ce qui concerne les Alpha 7S, les stations continuent à se doter, puisqu'on doit passer de 46 équipements 2022 à 97 fin 2024.

Le renouvellement de la flotte Haivision (eh oui, les Aviwests ont changé de nom) est lui aussi en cours et devrait se terminer en 2025.

Au niveau des sujets plus problématiques, la disparition du Sonar, outil qui était installé en régie et permettait d'avoir les horaires de diffusion des programmes, a été abordé. Pour l'instant, Sherlock, le logiciel de remplacement ne donne pas entière satisfaction, et rien ne laisse présager d'une amélioration à venir. Autre sujet amenant pas mal de questionnements, la reprise de tests sur le site de qualification de Strasbourg sur les fonctionnalités automatiques d'Overdrive.

→ [**Pour lire l'intégralité du compte-rendu de la commission en cliquant ici.**](#)

Information/Consultation du CSE Réseau concernant la dérogation du temps de travail du personnel de la direction des Moyens de Fabrication participant à l'opération du Tour de France Féminin 2024

La durée maximale de travail hebdomadaire correspond au nombre d'heures maximum qu'un salarié peut effectuer au cours d'une semaine. La loi prévoit que la durée maximale de travail hebdomadaire est fixée à 48h sur une même semaine ; 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Pour le bon déroulement du tour de France féminin 2024, il est nécessaire d'accorder une dérogation au temps de travail de 60 heures par semaine.

Nous pouvons noter un progrès d'organisation puisque des chauffeurs sont maintenant à disposition des techniciens pour les voyages de transfert, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

La dérogation accordée est de 60 heures de travail hebdomadaire maximum, nous demandons à la direction d'éviter d'arriver à ce seuil.

Nous serons également très attentifs sur la période de travail de deux semaines consécutives qui ne doit pas dépasser 44 heures en moyenne. Beaucoup d'opérations sont prévues cet été avec les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques.

Le CSE a rendu un avis positif.

Nous souhaitons aux équipes et notamment à celle du collectif du car de Strasbourg, un bon tour de France féminin.

→ [Ci-joint l'avis des élus](#)

Point sur les comptes des cantines de Marseille et d'Antibes

Les exercices 2023 sont déficitaires pour ces 2 cantines, malgré une progression du nombre de rationnaires dans chacune d'elles.

À Marseille, la perte est de 13.891 €.

A Antibes, elle est de 5955 €.

L'explication est une augmentation du coût des matières premières et de la maintenance. A noter en particulier le coût d'un système pour permettre de ne plus imprimer systématiquement les tickets : avec un coût de 624€ à Marseille et de 684 à Antibes.

Évoqué évidemment : le fait qu'il est toujours prévu que ce service, auquel les salariés d'Antibes sont très attachés, disparaisse avec le déménagement à la Victorine.

Les chiffres de fréquentation viennent démontrer en tous cas le vif intérêt des salariés du Réseau pour leurs cantines. Pour des raisons de pouvoir d'achat, le caractère pratique mais aussi l'aspect social (avec la possibilité offerte aux personnels pour pouvoir se retrouver)

Clôture du DGI déposé le 2 mai 2023 à la rédaction d'Alsace

Les représentants de proximité Alsace ont demandé aux élus du CSE réseau de lever le DGI en cours depuis mai 2023. Pour rappel, après une enquête paritaire, un plan d'actions a été élaboré par la direction et le salarié a été muté en janvier 2024 à IV3.

Santé : Compte-rendu de la CSSCT du 23 mai 2024

La CSSCT est désormais présidée par le directeur de la prévention des risques professionnels qui a proposé quelques règles de fonctionnement. Les élus saluent cette proposition. En effet, ces dernières années ont été marquées par beaucoup d'alerte pour risque grave voire de DGI au sein du Réseau.

Nous avons eu la présentation des bilans des médecins du travail pour le réseau. Nous constatons que ceux-ci sont toujours inégaux d'une région à l'autre et que la qualité de ces bilans ne fait que se dégrader ces dernières années, faute à la disponibilité des médecins du travail en régions qui sont souvent débordés.

L'un des médecins présents indique que la préconisation d'aménagements pour des mères isolées ou des salariés aidants ne sont pas des actes de complaisance car ces situations sont de plus en plus fréquentes. Les élus souhaitent que l'entreprise soit plus à l'écoute auprès de ces salariés.

À la suite de l'accident du travail d'un JRI à Dax, les élus avaient demandé un retour sur les assurances de FTV.

En effet, le législateur ne prévoit pas que l'entreprise prenne tout à sa charge lors d'un accident du travail. Il peut y avoir un reste à charge pour le salarié. La direction préconise fortement de faire une déclaration auprès de nos assurances personnelles afin de pallier le manquement des autres assurances. Les élus demandent qu'apparaisse dans le livret d'accueil ce type d'information. Le directeur nous assure que la création d'un livret d'accueil est en cours et qu'il sera renforcé par un volet sécurité.

→ [Lien vers Monespace](#)

Pour rappel, la direction va procéder au transfert de 18 salariés de La Fabrique au Réseau à l'antenne de Rennes. La CSSCT est chargée de les suivre et avant tout de travailler avec la direction sur la mise en place d'outils de prévention. C'est pourquoi une réunion de travail doit être organisée entre la CSSCT et l'équipe projet du pool des équipes légères. Les élus de la CSSCT préconisent une rencontre entre les salariés des équipes légères et les RP de Rennes. La direction y est favorable, une réunion sera prochainement organisée.

Un tour des régions est réalisé afin de faire le point sur les enquêtes paritaires en cours et les remontées des problèmes dans nos antennes. Les élus regrettent que les délais des enquêtes soient toujours aussi longs.

→ [Ci-joint le compte rendu de la CSSCT du 23 mai](#)

Présentation des évolutions des lignes génériques du DUERP

Le logiciel Acciline permet de construire nos DUERP, il est composé de lignes génériques pour évaluer les risques. C'est l'outil qu'utilise les APS pour mettre à jour ce document dès que nécessaire. Ce dispositif a été présenté à la dernière CSSCT Central.

L'objectif d'évolution de ses lignes génériques a pour but d'aider et d'éclairer les APS à mieux caractériser les risques et également à bien connaître tous les moyens et dispositifs de préventions qui existent à l'échelle de l'entreprise. Par exemple, si on prend le risque inondation, quels sont les moyens de prévention au sein de l'entreprise. Ces nouvelles lignes vont permettre aux APS de faciliter leur travail et d'accéder à la connaissance de tous les dispositifs de prévention. Il appartient ensuite à chaque direction de l'intégrer localement et de le décliner avec les dispositifs qui existent déjà sur place.

Présentation du projet éditorial des éditions ICI rentrée 2024

La rentrée des éditions ICI se fera donc le 9 septembre avec un grand changement : l'autonomie éditoriale est rendue aux régions, qui porteront de nouveau l'intégralité des tranches. La direction promet quand même que les antennes seront aidées par des reportages des équipes du National, certains considérés comme majeurs, d'autres optionnels. Il s'agira de sujets d'actualité, mais aussi de dossiers et d'un format long le week-end (au lieu de deux actuellement). Eux seront le plus intemporels possibles pour pouvoir être diffusés quand les régions le souhaitent.

En ce qui concerne les durées des tranches, elles ne changent pas pour le 12/13, qui garde la même durée. En revanche, pour le 19/20, les journaux seront plus courts et ne feront plus que 32 minutes, en gardant néanmoins les locales à 19h07, et en finissant éventuellement par une météo climat.

Les synthés des sujets du national seront normalement brûlés. Des questions se posent cependant pour les synthés des sujets envoyés à FTR afin d'être ensuite diffusés dans d'autres régions.

Au-delà de la question des synthés, c'est bien celle de l'organisation qui reste en suspens... Les élus attendent avec impatience l'étude d'impact sur l'organisation qu'ils ont demandée à la direction.

Information relative à la couverture des élections législatives 2024

Avec ces élections législatives anticipées, c'est tout un dispositif qui s'est mis en place en urgence, avec les moyens de l'année en cours, sans enveloppe supplémentaire contrairement à ce qui est prévu bien en amont lorsque le calendrier le permet.

La priorité pour la direction reste de couvrir au mieux ces élections, on avisera à l'automne des mesures budgétaires à prendre selon ce qui restera... Il faudra bien compenser le coût de ces élections qui pèsera sur le budget des régions.

Le dispositif de couverture des élections prévoit 200 débats sur les antennes régionales, tous les mercredis à 21h10 jusqu'à la semaine du 2e tour.

La diffusion du journal des solutions peut être abandonnée au profit d'un contenu électoral, chaque région pourra procéder comme elle le souhaite.

Quant aux soirées électorales, celles-ci auront lieu de 19h53 à 22h30 ou 23h selon l'heure de fermeture des bureaux de vote dans les différentes régions.

Deux séquences de 15 minutes couvrant le résumé des résultats au niveau national viendront couper le créneau régional de ces deux soirées.

C'est la rédaction de FTR qui aura la charge de produire ces deux séquences ainsi que les 8 minutes de la partie nationale.

Les antennes régionales devront assurer des éditions spéciales les deux lundis suivant les scrutins. La rédaction nationale mettra 11 minutes de sujets à disposition pour les antennes qui en auront besoin.

Concernant la couverture web, l'idée de la direction est de proposer des live d'information tout au long de la soirée, en donnant la parole aux citoyens.

Les élus n'ont pas manqué de faire valoir à la direction que cette décision se faisait au détriment de sujets de fond qui auraient aidé à comprendre les enjeux particuliers de ces élections législatives anticipées.

Compte rendu de la commission Emploi Formation du 4 juin 2024 : Bilan de l'emploi au 31 mars 2024 Bilan du Plan de développement des compétences 2023

Le rapport de la commission relève une hausse significative des ETP financiers.

Au total, le réseau a gagné 107,4 ETP.

Cette hausse s'explique par un effet report des recrutements d'une année sur l'autre, d'un accroissement de l'absentéisme et aussi par les remplacements de CDI partis en formation (notamment sur le logiciel OpenMedia).

Le rapport évoque aussi la très forte augmentation des salariés non permanents.

L'emploi est en croissance aussi bien chez les PTA que chez les journalistes, permanents comme non permanents.

Le recours aux heures supplémentaires est également en hausse : 4000 heures de plus si l'on compare le premier trimestre 2023 à celui de 2024.

Un débat s'est installé sur la communication aux RP par la direction de la répartition et l'utilisation des ETP par antenne.

La direction s'y refuse catégoriquement alors que ces données permettraient aux RP de pouvoir suivre l'activité au sein de leurs antennes.

→ **[Ci-joint le compte rendu de la commission Emploi Formation du 4 juin 2024](#)**

Vie du CSE

• Composition de la commission des voyages

Les élus ont validé une liste élargie de 18 candidats composée de 7 assistantes, de 7 présidents ASC et 4 autres membres répartis sur toutes la France. Cette commission va se réunir pour la première fois le 5 juillet. A cette occasion, les membres vont décider de la façon dont ils vont travailler et proposer un socle qui sera soumis ensuite en CSE.

• Compte-rendu du séminaire des ASC des 4 et 5 juin 2024 à Hauteluce

Ce séminaire a été l'occasion de faire le point sur de nombreux sujets et sur les difficultés que nous avons rencontré depuis le début de l'année. Après l'expertise du cabinet Plein Sens, des groupes de travail ont été formés pour avancer sur l'organisation de voyage, la répartition budgétaire, la gestion des subventions et également de nos biens immobiliers.

Ces deux jours de débat ont été productifs et collectifs. Les membres du séminaire ont donc voté plusieurs décisions. Les principales décisions qui sont ressorties : Les grands voyages seront désormais pilotés par la commission voyage, les week-end de proximité (2 nuits maximum, pas plus de 5h de transport hors avion).

Pour le financement des activités collectives, il sera possible de prendre sur l'enveloppe week-end et vice versa selon le désir de chaque antenne.

→ [Ci-joint le compte rendu du séminaire](#)

• Information sur la re-prévision budgétaire du CSE pour l'année 2024

A la suite du séminaire à Hauteluce, il a donc été décidé le financement en central de toutes les grosses subventions (cinéma, chèque culture, ANCV, carte rentrée scolaire, etc....)

Le budget disponible CSE Réseau est d'environ 2 millions d'euros. La dotation globale pour les antennes est de 200 000 €. Une répartition pour chaque antenne en fonction du nombre de CDI + la subvention de 6000 € (week-end de proximité).

Grâce à cette organisation, nous pourrons faire des prévisions budgétaires dès l'automne. Ce qui permettra à chacun de se positionner sur des projets.

Désignation d'une RP titulaire Delphine Cros à France 3 Auvergne, en remplacement de Marie Morin, démissionnaire

Désignation d'un RP suppléant Maxime Vanoudendycke à France 3 Auvergne, en remplacement de Delphine Cros, démissionnaire

Il s'agit là des 2 mandats attribués à un syndicat représentatif à France 3 Auvergne.

Concernant ceux qui étaient exercés par FO, notre syndicat préfère attendre les conclusions et les préconisations de l'enquête paritaire diligentée pour expertiser les dysfonctionnements de cette instance.

Désignation d'un RP titulaire Arnaud Desbuquois à Fabrique Nord, en remplacement de Pascal Duquenne, départ de l'entreprise

Désignation d'une RP titulaire Flore Bonnot à France 3 Alpes, en remplacement de Philippe Conte, démissionnaire

Prochain CSE du Réseau prévu les 28 et 29 août 2024

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Suppléants:** Thierry COLIN - Hervé MORIN - Christophe AMOURIAUX - Sabrina MARTIN - François ORMAIN- Amélie DOUAY • **Représentant Syndical :** Régis ENGRAND